

## Système de gestion des décisions des instances **RECOMMANDATION**

Ajout

CE: 30.018

2015/03/18 08:30



Dossier #: 1150604001

Unité administrative responsable:

Service de la mise en valeur du territoire, Direction de

l'urbanisme, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Charte montréalaise des

Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi droits et responsabilités : que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre

Projet:

Objet: Mandater la Commission sur le transport et les travaux publics

afin de déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et

actif par les employés de la Ville de Montréal pour les

déplacements domicile-travail

Mandater la Commission sur le transport et les travaux publics afin de déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domiciletravail

Signé par	Marc BLANCHET	<b>Le</b> 2015-03-18 08:04
Signataire :	Marc BLANCHET	
	Direction	Directeur général adjoint générale , Direction générale adjointe - Développement



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

**PROJET** 

IDENTIFICATION Dossier # :1150604001

Unité administrative responsable :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de

l'urbanisme , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre

Projet: -

**Objet:** Mandater la Commission sur le transport et les travaux publics

afin de déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et

actif par les employés de la Ville de Montréal pour les

déplacements domicile-travail

#### **CONTENU**

#### **CONTEXTE**

Le Plan de transport de Montréal, adopté en 2008, vise à réduire de manière significative la dépendance à l'automobile par des investissements massifs dans les modes de transport collectif et actif. Le Plan propose, entre autres, de gérer le stationnement comme un outil stratégique de réduction de l'utilisation de l'automobile. La Ville déposera en 2015 un projet de politique de stationnement dans cette perspective.

Rappelons que le Plan de transport invite à cet effet les entreprises, les promoteurs et les institutions de plus de 100 employés à revoir leurs besoins de transport et à se doter de plans de gestion des déplacements qu'ils génèrent (page 125).

Le Plan de transport indique aussi que la Ville « (...) procédera à une révision complète des avantages qu'elle accorde à ses employés, notamment à ceux qui disposent d'une allocation pour l'utilisation de leur voiture personnelle et d'une place gratuite de stationnement » (page 145).

Dans le contexte de la préparation de la politique de stationnement et en conformité avec les orientations du Plan de transport, il apparaît judicieux que la Ville étudie les modalités de réduction du stationnement pour ses employés, notamment dans les circonstances où les lieux d'emploi sont desservis par transport en commun.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution: CM08 0497 : Adopter le Plan de transport de Montréal / Déposer la réponse du comité exécutif suite aux recommandations de la Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif

#### **DESCRIPTION**

En conformité avec les orientations du Plan de transport et dans le contexte de la préparation de la politique de stationnement, il est proposé de mandater la Commission sur le transport et les travaux publics afin d'étudier, avec le soutien des services municipaux, les modalités visant à encourager les déplacements domicile-travail des employés de la Ville en transport collectif et actif, en vue de réduire les déplacements en auto solo. Cet examen par la Commission permettra d'étudier différentes mesures fiscales, administratives ou incitatives, qui serviront à dresser le plan de gestion des déplacements des employés municipaux, comme le recommande le Plan de transport.

#### **JUSTIFICATION**

Pour favoriser une utilisation accrue du transport en commun et des modes actifs pour les déplacements domicile-travail des employés de la Ville, des mesures incitatives, administratives ou fiscales doivent être mises en place. Ainsi, par la mise en place de telles mesures, la Ville pourra donner l'exemple et inciter les institutions gouvernementales et parapubliques ainsi que les entreprises, situées dans les secteurs desservis par le transport en commun, à mettre en place des mesures similaires. La Ville contribuera ainsi activement à réduire l'utilisation de la voiture pour les déplacements domicile-travail et à lutter contre les changements climatiques.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette démarche de la Commission permettra d'analyser l'impact sur les finances municipales des mesures fiscales, administratives ou incitatives envisagées, en termes de coûts ou d'économies.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En conformité avec le Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, la Ville de Montréal veut donner l'exemple en incitant ses employés à diminuer l'utilisation de l'auto en solo et ainsi contribuer activement à la lutte aux changements climatiques.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Révision des normes et directives en matière de stationnement pour les employés de la Ville.

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

# CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les orientations du Plan de transport, du Plan d'urbanisme, de la Politique de développement durable et du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

#### **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l'intervention

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-03-17 RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain DUCAS

Sylvain DUCAS Directeur - Direction de l'urbanisme Directeur de l'urbanisme

514-872-4185 Tél: 514 872-4185

**Télécop.:** 514-872-0690 Télécop.:

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE **DIRECTION**

Sylvain DUCAS Directeur de l'urbanisme

Tél: 514 872-4185 **Approuvé le :** 2015-03-17

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE** SERVICE

Nancy SHOIRY Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

Tél: 514 872-5216 Approuvé le : 2015-03-17